

ter une thèse, et de soutenir ses examens d'une manière satisfaisante. Tout élève qui voudra se présenter devant l'école doit envoyer au Secrétaire ses certificats et sa thèse dans les 15 premiers jours d'avril. Les examens sont publics et ont lieu dans les 15 derniers jours du même mois.

L'Ecole désire appeler l'attention des élèves sur les avantages certains qu'il y a pour eux de ne pas s'en tenir absolument aux exigences de la loi qui réclame deux sessions de cours ; en commençant à suivre les cours dès la première année d'études, les élèves se forment bientôt à l'esprit l'observation, et au goût du travail, outre qu'ils profitent ainsi d'instructions médicales pendant quatre années consécutives sans plus de frais que lorsqu'ils commencent à suivre les cours à leur troisième et quatrième année.

Nous désirons aussi faire connaître par cette circulaire, que l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal a formé, depuis seize années de labeur, la plupart des praticiens Canadiens Français établis dans le pays depuis cet époque, comme l'atteste la liste que nous donnons plus loin. Ceci parle hautement en faveur de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

L'Ecole, en terminant cette circulaire, aurait un regret à exprimer, c'est que la Législature ne l'a pas aidé avec la même libéralité, qu'elle l'a fait pour d'autres Institutions auxquelles elle a accordé la latitude et la liberté d'enseignement dont elle aurait dû, en toute justice, favoriser depuis longtemps notre Institution toute française.

